

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>PROCES -VERBAL</b>
DEPARTEMENT DES LANDES	<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	SÉANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 <b>2022-06</b>

L'an deux mille vingt-deux, le 16 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 8 décembre 2022

**Présents** : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROTH Odile, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

**Absents** : DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy et DESTRUHAUT Thierry.

Lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 2 novembre 2022.

Le PV a été lu et approuvé à l'unanimité.

Madame Stéphanie HENNOTE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

#### ● **Licence IV**

M. le Maire rappelle aux conseillers que l'achat de la licence IV de Losse pour un montant de 20 000 € décidé le 2/11/2022 n'a pas pu aboutir et l'acquisition a donc été annulée.

Le Cabinet Licence 4 à Bordeaux a été mandaté et nous a proposé une Licence IV à 18 000 € avec frais d'honoraires à 3 000 €.

Le coût d'acquisition de cette licence s'élève donc à 21 000 €.

Il est nécessaire d'effectuer un transfert comptable de 25 000 € entre les lignes comptables 2313 et 2051.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### ● **Mobilier Restaurant**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les derniers modèles et coloris de mobilier choisis par la commission lors de la venue de Monsieur Marsault, responsable de la société Conforel pour le projet du futur restaurant. L'enveloppe financière est de 39 640,09 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

✓ **Aménagement paysager Lotissement les Bruyères**

Philippe Saës présente aux conseillers un aménagement paysager composé de 22 arbres et 5 haies sur une bande de 85 m entre le lotissement Le Tuc et le nouveau lotissement Les Bruyères. Ces plantations alterneront des persistants, caducs et fruitiers.

La proposition de devis s'élève à 7000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (une abstention) de valider cette proposition.

✓ **Auto-Moto-Ecole**

M et Mme NADALIN, moniteurs auto et moto souhaitent ouvrir une auto-moto école sur le site de l'usine Midas. Leur installation est prévue pour le mois de juin 2023.

Le dossier a été présenté à la Chambre de Commerce (CCI) et accepté.

La piste de moto de l'usine Midas n'est pas en bon état et nécessite une réhabilitation sur 408m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider une participation financière dont le montant sera délibéré ultérieurement pour la réfection de la piste moto.

✓ **Nom du futur Restaurant**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le choix du nom du futur restaurant :

Nom original, accrocheur et unique

Nom qui donne une idée des menus

Nom qui nous représente

Simple à prononcer

Intemporel

Le conseil propose une consultation de la population.

✓ **Fonds d'Equipement des Communes (FEC)**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'en 2021, les chalets du marché de Noël ont été subventionnés par le FEC. En 2022, ce sont les structures de jeux d'enfants pour le futur restaurant.

La proposition pour 2023 est la suivante : un lot de 80 tables pliantes et 160 bancs pour un montant d'environ 20 000€.

✓ **Aménagement paysager du futur restaurant**

Monsieur le Maire présente la proposition de plantation de massifs et arbres de l'entreprise Parc Espace et les modifications à apporter.